

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2025/114

Membres en exercice : 27

Membres présents : 16

Membres absents : 11

Dont membres représentés : 3

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à 19 h, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BILLES, Maire.

Sont présents : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Jeanine VIDAL, Blaise FONS, Jean TELASCO, Yves ESCAPE, Laurent FOURMOND, Pascale PUY, Joël PACULL, Françoise CAMPREDON, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Yannick COSTA, Pascal-Henri BASSET, Laurence BARBERA, Chrystelle CARLOS LEBOEUF, Karine CAROLA.

Absents excusés avant donné pouvoir : Guy PALOFFIS, (pouvoir donné à Jean-Paul BILLES), Catherine MIFFRE, (pouvoir donné à Nathalie PIQUE), Carine DEVOYON (pouvoir donné à Laurence BARBERA)

Absents excusés : Corinne ROLLAND-MCKENZIE, Marc BILLES, Nicolas OLIVE, Jean-Pascal GARDELLE, Xavier ROCA, Léocadie MENDEZ, Christian FALZON, Evelyne SARRAZIN.

Secrétaire de séance : Liliane HOSTALLIER-SARDA

Date de la convocation : 10/12/2025

DEMANDE DE SUBVENTION 2026 A LA REGION
CREATION D'UNE MAISON DE L'ARTISANAT, DU COMMERCE ET
DES METIERS D'ART
ADOPTION DE L'OPERATION / MODALITES DE FINANCEMENT

RAPPORTEUR : Jean-Paul BILLES

M. le Maire rappelle les précédentes discussions concernant le projet de réalisation d'une Maison de l'Artisanat, du Commerce et des Métiers d'Art, située dans la grange 1 rue Paul Astor, notamment l'étude de faisabilité réalisée en 2024. Sur cette base, le maître d'œuvre, l'atelier FOISSIER, a réalisé les études d'avant-projet détaillé (APD).

M. le Maire expose les détails de ce projet qui consiste en la réhabilitation complète du bâtiment existant afin d'y créer un pôle artisanal et commercial composé de :

- Rez-de-chaussée : locaux et ateliers destinés aux activités artisanales/commerciales de proximité, favorisant la vie quotidienne et la convivialité du centre
- Étage : espaces dédiés aux métiers d'art et de création, comprenant des ateliers partagés et un espace d'exposition et de démonstration ouvert au public.

- Cour centrale : aménagement paysager et convivial permettant l'organisation de marchés d'artisans, expositions, dégustations ou événements culturels, en lien avec les activités du site.

Ce lieu, à la fois économique, culturel et social, permettra d'accueillir artisans, commerçants, créateurs et visiteurs dans un cadre authentique et animé. Il viendra en synergie avec le Centre d'interprétation des celleres du Roussillon, créant un parcours attractif et cohérent au cœur du centre-bourg.

Le projet de maison de l'artisanat, du commerce et des métiers d'art vise 3 objectifs principaux :

- La réhabilitation d'un bâtiment patrimonial pour un cadre de vie et une attractivité améliorés
- Le développement économique et la revitalisation du centre-bourg
- Satisfaire la demande d'aide à la rénovation et à la création de locaux commerciaux et artisanaux

La Maison de l'Artisanat, du Commerce et des Métiers d'Art de Pézilla-la-Rivière est un projet de réhabilitation patrimoniale, économique, social et culturel.

Elle permettra de sauvegarder un élément du patrimoine communal tout en redonnant vie au centre-bourg grâce à l'installation d'artisans, de commerçants de proximité et de créateurs.

M. le Maire donne lecture du programme détaillé des travaux et précise que le coût estimatif de cette opération s'élève à la somme de 1 084 182,75 € HT.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

► **ADOpte** l'opération de maison de l'artisanat du commerce et des métiers d'art telle que présentée ;

► **SOLLICITE** une subvention représentant 16,5 % de la dépense HT du projet à la Région et **APPROUVE** le plan de financement ci-après :

			H.T.			
NATURE DES DÉPENSES						
foncier			0,00 €			
maîtrise d'œuvre			92 200,00 €			
CSPS/Contrôle Technique			10 490,00 €			
travaux			981 492,75 €			
Aléa			0,00 €			
MONTANT DE L'OPÉRATION			1 084 182,75 €			
			H.T.	Taux de financement	DATE DE DEMANDE	DATE D'OBTENTION
RECETTES / FINANCEMENT PREVISIONNEL						
AIDES PUBLIQUES DE L'ETAT						
DETR demandée			325 254,83 €	30,00 %		
DSIL demandée			0,00 €	0,00 %		
Fonds vert			0,00 €	0,00 %		
FNADT			0,00 €	0,00 %		
Agence nationale du sport			0,00 €	0,00 %		
Culture DRAC			0,00 €	0,00 %		
ADEME			0,00 €	0,00 %		
Agence de l'Eau			0,00 €	0,00 %		
Autre aide de l'État à préciser : 1/			0,00 €	0,00 %		
AUTRES AIDES PUBLIQUES (Préciser nature et montant H.T.)						
Fonds européens			0,00 €	0,00 %		
Conseil départemental			178 890,15 €	16,50 %		
Conseil régional			178 890,15 €	16,50 %		
Fonds de concours			178 890,15 €	16,50 %		
Autre collectivité :			0,00 €	0,00 %		
Sous-total aides publiques			861 925,29 €	79,50 %	Vous ne devez pas dépasser 80%	
AUTRES AIDES NON PUBLIQUES			H.T.			
Dons			0,00 €			
Aides privées			0,00 €			
Autres (CAF, Fondation du patrimoine...)			0,00 €			
Sous-total aides non publiques			0,00 €			
PART DE LA COLLECTIVITÉ			H.T.			
Fonds propres			207 257,46 €			
Emprunt			0,00 €			
Crédit bail ou autres			0,00 €			
Recettes générées par le projet (loyer,... - total annuel)			15 000,00 €			
Total autofinancement			222 257,46 €			
			20,50 %	Total Financement H.T.	1 084 182,75 €	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations,

LE MAIRE,

Jean-Paul BILLES.

Transmis en Préfecture le :
Affiché le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02, dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.